



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2024

DELIBERATION N°20240318-25

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à vingt heure trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison des Associations, sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers représentés : 06
Date de convocation : 5 mars 2024

Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de conseillers absents : 03

PRÉSENTS : Céline BOURSIER, Marie-Grace CAPELLI, Romain DE WAELE, Benoit DUCHEMIN, Marie-Aude GONON, Yannick GRADEL, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLE, Olivier LEMPEREUR, Roger LEVAYER, Karine LOCATELLI, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Jean-Claude SARTER, Vanessa SEILLET, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Danielle TALBOT, Isabelle TRICOT (18)

REPRESENTES : Virginie ALLEGRET-CADET a donné pouvoir à Véronique MOREL, Olivier BOURGEOIS a donné pouvoir à Céline BOURSIER, Sébastien ESPINASSE a donné pouvoir à Jean-Claude SARTER, Claire GRANDJEAN a donné pouvoir à Nathalie HENNER, Cécile HOOG a donné pouvoir à Cédric MOREL, Stéphane PUGLISI a donné pouvoir à Danielle TALBOT (06)

ABSENTS : Bertrand PICHON-MARTIN, Philippe THOMAS, Carole FROT-COUTAZ (03)

SECRETAIRE : Jean-Paul SIRAND-PUGNET

OBJET : CAMPING MUNICIPAL TARIFS A COMPTER DE LA SAISON 2024

Rapporteur : Marie-Grâce CAPELLI

Il est présenté au conseil municipal le détail des tarifs du camping municipal proposés pour la saison 2024 et les suivantes dans le tableau récapitulatif joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ADOpte** les nouveaux tarifs du camping municipal
- **DIT** qu'ils seront mis en application à compter du 1^{er} juin 2024
- **AUTORISE** le maire à prendre toutes les mesures pour mettre œuvre cette délibération.

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21/03/2024

ID : 038-213804123-20240318-20240318_25-DE



Le Maire

Jean-Claude SARTER



Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.
A Saint Laurent du Pont, le 19 mars 2024

Le secrétaire de séance

Jean-Paul SIRAND-PUGNET

Tarifs Camping Municipal " Les Berges du Guiers"

Tarifs (hors taxe de séjour)

	2024
Haute saison (juillet à septembre)	Tarif/nuit
Forfait 1 personne (1 véhicule, 1 emplacement)	12,50 €
Forfait 2 personnes (1 véhicule, 1 emplacement)	18,00 €
Adulte supplémentaire (à partir de la 3e pers.)	7,00 €
Enfant de 3 à 15 ans	5,50 €
Animal de compagnie	2,00 €
Electricité	4,00 €
Réduction long séjour	10% à partir de 20 jours (taxe de séjour en plus)
Garage mort	10,00 €
Basse saison (juin)	Tarif/nuit
Forfait 1 personne (1 véhicule, 1 emplacement)	11,50 €
Forfait 2 personnes (1 véhicule, 1 emplacement)	16,00 €
Adulte supplémentaire (à partir de la 3e pers.)	6,00 €
Enfant de 3 à 15 ans	4,50 €
Animal de compagnie	2,00 €
Electricité	4,00 €
Réduction long séjour	10% à partir de 20 jours (taxe de séjour en plus)
Garage mort	8,00 €
Groupe (de 10 à 99 personnes)	Tarif/nuit
Maximum 6 personnes par emplacement	
Adulte (haute saison)	7,00 €
Adulte (basse saison)	6,00 €
Enfant de 3 à 15 ans	4,50 €
Electricité par emplacement occupé	4,00 €
Emplacement véhicule	gratuit pour 1 véhicule par emplacement
Privatisation du camping (à partir de 100 personnes) - uniquement basse saison	Tarif/nuit
Privatisation (électricité comprise)	1 000 €
Autres	Tarif/unité
Douche	3,00 €
Adaptateur électrique (caution)	30,00 €
Chaise haute (caution)	20,00 €
Borne recharge eau	2,00 €
Borne recharge électricité	2,00 €
Location mobil home	Tarif/semaine
Location mobil home juin et septembre	300,00 €